



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1 franc pour le développement durable des transports publics

Les Verts neuchâtelois ont déposé une nouvelle motion en faveur du climat. Cette dernière permettra un développement durable des transports publics, impliquant une amélioration de l'offre existante, ainsi qu'une réduction de leur tarif, premier pas vers la gratuité. Pour ce faire, ils proposent la mise en application du principe du pollueur-payeur: les automobilistes sont invité-e-s à utiliser les transports publics ou à payer un supplément symbolique de 1.- franc pour chaque utilisation de place de parcage, sauf si elle fait partie de leur logement principal.

En pleine urgence climatique, il est impératif de soutenir et surtout de développer l'offre des transports publics, tout en les rendant plus abordables. Dans notre canton, la mobilité motorisée individuelle ne cesse d'augmenter alors qu'elle est source de nuisances, grande consommatrice de ressources non renouvelables et principale productrice de gaz à effet de serre. Les Verts remarquent que les (pourtant très timides) objectifs de réduction des gaz à effet de serre ne pourront pas être tenus dans notre canton concernant la mobilité. Néanmoins en plus d'être bénéfiques pour le climat, la réduction du transport individuel motorisé, ainsi que l'amélioration du report modal vers les transports publics et la mobilité douce, ont de multiples avantages: amélioration des conditions de vie, de la santé publique, de la sécurité, de notre souveraineté énergétique, etc.

Les Verts sont donc inquiets que, par manque de moyens financiers, le Conseil d'Etat renonce dans son programme de législature à améliorer l'offre des transports publics. Alors même qu'il reconnaît dans le plan directeur cantonal que la mobilité motorisée doit être maîtrisée et orientée vers les transports publics, et que les places de parc ne devraient plus être gratuites, au moins dans les centres commerciaux.

C'est pourquoi les Verts proposent la mise en application du principe du pollueur-payeur en percevant une taxe auprès des propriétaires de parkings (parkings collectifs et collectivités locales) à raison de CHF 1.- par mouvement, ou CHF 30.- par mois par place. Dans la pratique, les automobilistes devront probablement payer un supplément symbolique de CHF 1.- pour chaque utilisation de place de parcage, sauf si elle fait partie de leur logement principal. Les fonds ainsi dégagés permettront le développement durable des transports publics dans le canton.

Les Verts précisent que leur motion laisse une large marge de manœuvre au Conseil d'Etat pour définir les places de parc cibles et rappellent qu'elle permet la mise en œuvre d'une des propositions de l'initiative pour des transports publics gratuits.

Neuchâtel, le 12 juillet 2019

LES VERTS NEUCHATELOIS

Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel, tél. 032 852 07 26, info@verts-ne.ch, www.verts-ne.ch



LIENS

Motion Verte « Pour un développement durable des transports publics » : [lien](#)

PDC Fiches coordination A24 : [lien](#)

CONTACTS

Laurent Debrot, député Vert

Laurent.Debrot.GC@ne.ch, tél. mobile : 079 322 57 41

Patrick Herrmann, président des Verts neuchâtelois

Patrick.Herrmann.GC@ne.ch, tél. mobile : 079 320 16 28